



Gaston Reinesch : «Nous avons été surpris à la lecture des passages ayant trait à la BCL du programme de coalition du gouvernement.»

«La BCL ne fait pas de politique»

Président de la BCL depuis janvier 2013, Gaston Reinesch explique son rôle et les défis auxquels est confrontée l'institution.

Après avoir été administrateur général auprès du ministère des Finances pendant de nombreuses années, Gaston Reinesch a pris la tête, il y a un peu plus d'un an, de la Banque centrale du Luxembourg (BCL). En tant que président de la BCL, son travail se partage principalement entre Francfort et Luxembourg. À Francfort, il participe aux délibérations et décisions du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) sur la politique monétaire de l'Eurosystème et à la préparation de la future surveillance unique des banques par la BCE. Au Luxembourg, il préside la BCL et analyse – avec plus de recul qu'auparavant, puisque son institution ne dépend pas de l'État – la situation et la politique économiques et financières nationales. Gaston Reinesch se livre en toute indépendance.

Entretien avec notre journaliste Delphine Dard

Avez-vous de bonnes relations actuellement avec le nouveau gouvernement?

Gaston Reinesch : Nos relations sont bonnes, même si, au départ, les choses ne sont pas parties du meilleur pied possible. Nous avons été surpris à la lecture des passages ayant trait à la BCL du programme de coalition du gouvernement. Notre interrogation a été double, de forme et de fond.

Sur la forme, parce que les passages concernés furent rédigés sans même écouter les vues de la BCL sur des problématiques qui la touchent.

Sur le fond, parce que le texte, en parlant d'une reconsidération de la répartition des compétences entre la BCL et la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) pour enchaîner sur le constat d'une augmentation des seules ressources de la CSSF, pouvait laisser sous-entendre qu'il fallait réduire le champ de compétences de la BCL. Cette rédaction a donc jeté un léger trouble, alors même qu'une telle orientation irait contre toute logique et évolution européennes et que, par ailleurs, nos relations avec la CSSF sont bonnes dans un contexte de division du travail et de coopération renforcée.

Ceci dit, la collaboration actuelle avec le gouvernement est bonne, comme le montrent les projets de mise en place, respectivement, d'une autorité budgétaire indépendante et d'un comité de risque systémique, où nous avons pu dégager des conclusions respectant les compétences de toutes les parties ainsi que l'intérêt général.

Le nouveau gouvernement a-t-il bien pris la mesure de la situation économique actuelle du pays?

Il convient de noter un fait saillant. La croissance annuelle moyenne du PIB (à prix constants) de l'économie luxembourgeoise se situait entre 1987 et 2007 à 5,2%. Suite à la crise, entre 2008 et 2013, elle a stagné autour de 0% en moyenne annuelle. Il y a donc une rupture de croissance d'autant plus significative que nous connaissons, avant la crise, une croissance exceptionnelle, au regard des performances d'autres pays européens. C'est un changement de situation que l'on ne peut pas ignorer sur le plan des orientations futures de la politique budgétaire et économique. Même si dans les années à venir, on peut espérer atteindre une croissance de quelque 2%, nous ne retrouverons pas les niveaux d'avant-crise ou, en tout cas, pas de si tôt.

À lire le programme gouvernemen-

tal, je pense que les nouveaux dirigeants ont bien pris la mesure de cette nouvelle normalité.

Quelles sont les mesures à privilégier pour permettre à l'économie de renouer avec la performance. La hausse de la TVA est-elle une bonne idée?

La hausse envisagée du ou des taux de TVA est à mettre en parallèle avec la disparition graduelle des recettes de TVA provenant du commerce électronique à partir de 2015. La perte de ces recettes va engendrer un appauvrissement du pays, puisque ces impôts sont payés par des non-résidents. La hausse de la TVA revient à dire qu'un impôt payé actuellement par des non-résidents sera à l'avenir payé par des résidents. Bien que cette mesure puisse paraître nécessaire, elle ne peut pas être envisagée comme une mesure isolée et doit s'apprécier par rapport au paquet de mesures que prendra le gouvernement.

Il y a toute une série d'arbitrages auxquels il faut procéder. Comment répartir les efforts de redressement des finances publiques, entre, d'une part, une réduction des dépenses et, d'autre part, une augmentation des recettes fiscales? Sur quel type de dépenses publiques faut-il mettre l'accent pour réaliser des économies?

Sur le plan des recettes fiscales, où, de surcroît, une grande réforme fiscale est annoncée, il s'agit de fixer un certain nombre d'équilibres, par exemple entre fiscalité indirecte et fiscalité directe, entre fiscalité des ménages et fiscalité des entreprises, tout en ayant à l'esprit la problématique des dépenses fiscales et des subsides, aussi bien pour les ménages que pour les entreprises. Quant à la fiscalité directe des personnes physiques, l'exercice doit passer par une analyse systématique des taux d'imposition moyens, en assurant, dans un esprit d'efficacité et d'équité, une progressivité adéquate.

Cela passe également par un inventaire des revenus, ou parties des revenus, ne tombant pas, ou plus, sous le barème d'imposition progressif, une question aussi, sinon plus, importante que celle de l'opportunité d'augmenter le taux marginal maximal. Finalement, dans ce contexte, il ne faut pas perdre de vue la réalisation de l'objectif national d'une dette publique ne dépassant pas 30% du PIB.

Toutes ces questions sont complexes. En y apportant une réponse, je pense que le gouvernement devrait se laisser guider par trois grandes considérations. La première a trait à l'assainissement nécessaire de nos finances publiques, encore plus important pour un petit pays qu'un grand. La deuxième est le renforcement de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, évoluant significativement au rythme de ses exportations et étant dépendante de facteurs de production étrangers; et qui, il faut bien le noter, est affectée par une dérive assez inquiétante des coûts salariaux par rapport aux autres pays de la Zone euro. Enfin, et non pas moins importante, il y a la nécessité d'assurer l'équité et la solidarité.

Vous attendez la publication du budget avec impatience?

Nous allons évidemment suivre la publication du budget. Alors que nous allons offrir une analyse de fond et des pistes de réflexion, nous ne ferons pas de propositions précises au gouvernement. La BCL ne fait pas de politique. Toutefois, dans le cadre des réformes de la gouvernance économique européenne, nous devons à l'avenir surveiller de plus près le budget de l'État,



Photos : pierre matgé

Gaston Reinesch : «À l'avenir, comme l'Union bancaire occupera une part très importante du travail du Conseil des gouverneurs, j'imagine que la BCE ajoutera une réunion qui sera spécifiquement dédiée aux questions de l'Union bancaire et je devrai alors me rendre encore plus souvent à Francfort.»

comme il relève, d'ailleurs, d'un avis du Conseil des gouverneurs de la BCE à l'attention du gouvernement, signé par le président Mario Draghi. Il y est, entre autres, souligné que la BCL devra encore renforcer son "monitoring" des finances publiques et, à cette fin, devrait disposer, en temps réel et automatiquement, de toutes les données disponibles ou nécessaires à un tel exercice.

L'année 2015 s'annonce difficile avec la fin du secret bancaire et la mise en place de l'échange automatique d'informations.

En ce qui concerne le secret bancaire, la position de la BCL a été de saluer la mise en place de l'échange automatique, même si nous aurions aimé que cela soit fait de manière plus précoce et cohérente. Le monde d'après-crise et "post-G20" ayant changé, plus de transparence est exigée. Il s'agit d'un ajustement progressif nécessaire en vue de ces nouvelles exigences. Ceux qui, au Luxembourg, s'expriment encore contre un tel ajustement progressif sont de moins en moins nombreux et ont une vue de court terme plutôt que de long terme et d'intérêt général du pays. Par ailleurs, la plupart des acteurs s'attendaient depuis longtemps à une telle évolution et s'y sont préparés. Pour le reste, il faut souligner que des clients actuels et les clients futurs de la banque privée et des fonds d'investissement exigent une telle transparence.

Votre mandat à la tête de la BCL démarre sur les chapeaux de roues avec la mise en place de l'Union bancaire. Pouvez-vous nous expliquer comment cela va fonctionner?

L'activité de surveillance unique des banques qui sera assurée par la BCE dans le cadre de l'Union bancaire débutera en novembre 2014. Au pre-

mier niveau, 128 banques européennes ont été identifiées comme étant de taille suffisamment significative pour être placées directement sous la surveillance de la BCE. Avant d'exercer cette surveillance qui sera effectuée en coopération avec les autorités nationales compétentes en la matière, la BCE a lancé une évaluation de ces établissements qui est constituée de trois éléments : l'évaluation de la gestion du risque de ces banques, la qualité de leurs actifs et enfin des tests de résistance. Nous épaulons aussi bien la BCE que la CSSF pour mener cette analyse au niveau local qui doit être terminée avant novembre. Parmi les 128 banques, six ont leur siège central

Avec la mise en place de l'Union bancaire, vous devez avoir un emploi du temps particulièrement chargé. Est-ce la raison pour laquelle on vous voit moins souvent que votre prédécesseur?

Chaque première et troisième semaine du mois, je suis deux jours par semaine à Francfort, à la BCE, pour la réunion du Conseil des gouverneurs. Je me déplace également tous les deux mois à Bâle pour me rendre à la Banque des règlements internationaux dont 60 banques centrales, dont la BCL, sont membres. J'y rencontre des

nouvelles missions s'ajoutent. Nous ne sommes plus aujourd'hui une petite institution, plus de 300 personnes travaillent en son sein, c'est désormais une grande maison à gérer ensemble avec mes deux autres collègues du Comité de direction et l'ensemble des équipes de la BCL et ceci dans un dialogue constructif avec la représentation du personnel.

Il est vrai que je ne présente plus personnellement le bulletin périodique de la BCL sur l'état de l'économie; c'est une décision délibérée de ma part. J'ai voulu dépersonnaliser l'exercice pour que l'on s'attache plus au contenu de nos analyses qu'à la forme. La réalité est que le métier de

interview en est bien la preuve. Chaque chose en son temps

Votre expérience passée en tant qu'administrateur général auprès du ministère des Finances vous a mené à participer à la gestion de la crise. Cela vous est-il utile à la tête de la BCL?

Oui, tout à fait. Le sauvetage de BGL, ex-Fortis Luxembourg, au moment fort de la crise financière fin 2008, a été très délicat mais aussi formateur à plusieurs niveaux, professionnel et humain. Dans le sauvetage, d'abord, le redressement et l'assainissement, ensuite, de la banque, il faut saluer le rôle et l'engagement continu et déterminé de l'État et de l'actionnaire de référence, BNP Paribas. Enfin, je tiens à souligner le travail effectué dans ces moments difficiles du côté du personnel de la banque, avant tout et principalement par les équipes opérationnelles de cette dernière. En tant qu'ancien président du conseil d'administration de BGL BNP Paribas, je peux vous affirmer que c'est uniquement grâce aux efforts conjoints au cours de la période 2008-2012 de ces trois parties que l'ancienne Fortis Luxembourg est devenue une banque saine et performante.

Vous êtes désireux de mieux faire connaître le rôle de la BCL.

Nous avons incité les lycéens luxembourgeois à prendre part à un concours de haut niveau organisé par la BCE et les banques centrales nationales. Je suis très agréablement surpris du succès rencontré par cette initiative. Afin de mieux faire connaître la BCL, nous allons organiser également bientôt des visites thématiques de la BCL. Nous allons aussi lancer des campagnes, auprès notamment des étudiants, pour mieux faire connaître l'employeur BCL.

Le métier de banquier central me confronte à un nombre de dossiers complexes et variés et à un agenda européen et international chargé



au Luxembourg, il s'agit de Clearstream, Precision Capital en tant que holding détenant la BIL et la KBL, UBS, la BCEE, RBC et State Street.

Les banques de taille moins significative continueront à être surveillées par les autorités nationales compétentes, toutefois, sous la responsabilité finale de la BCE.

Enfin, au niveau juridique, toutes les décisions d'exécution et de suivi concernant le Mécanisme de surveillance unique (SSM en anglais) seront prises par le Conseil des gouverneurs de la BCE, dont je fais partie en tant que gouverneur de la BCL.

banquiers centraux du monde entier. À l'avenir, comme l'Union bancaire occupera une part très importante du travail du Conseil des gouverneurs, j'imagine que la BCE ajoutera une réunion qui sera spécifiquement dédiée aux questions de l'Union bancaire et je devrai alors me rendre encore plus souvent à Francfort. À côté de ces engagements, il y a toute une série de réunions bilatérales et multilatérales. La BCL est une institution encore jeune qui grandit à mesure que l'Euro-système se construit, que les missions actuelles s'approfondissent et que de

banquier central me confronte à un nombre de dossiers complexes et variés et à un agenda européen et international chargé. Par ailleurs, et à ma grande surprise, j'ai été confronté à un nombre significatif de dossiers en suspens qui sont importants pour la BCL et que la BCL seule ne peut pas clôturer, car ils relèvent également de la compétence de décision de l'État. Toutefois, je suis conscient que la communication est importante et qu'elle bénéficie à l'institution, qui n'est pas toujours facile à comprendre de par sa complexité. Vous me verrez donc sans doute plus à l'avenir; cette

Repères

Gaston Reinesch est né le 17 mai 1958 à Luxembourg. Il est diplômé en sciences économiques de la London School of Economics (LSE) et détient par ailleurs des qualifications en mathématiques et statistiques. Cette interview, réalisée le 11 février, est la première qu'il donne au Luxembourg en tant que président de la BCL.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Gaston Reinesch est président de la Banque centrale du Luxembourg. À ce titre, il est membre du Conseil des gouverneurs de la BCE. Il est également vice-gouverneur pour le Luxembourg au Conseil des gouverneurs du FMI et membre permanent du Conseil du Comité européen du risque systémique.

De 1995 à 2012, Gaston Reinesch était administrateur général auprès du ministère des Finances, une position qui l'a placé en première ligne durant la crise. Il a ainsi notamment représenté l'État au sein de la nouvellement créée BGL BNP Paribas en tant que président du conseil d'administration.

Gaston Reinesch a aussi forgé son expérience économique et financière en siégeant auprès de plusieurs entreprises et institutions. Il a notamment été président de la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI) et président du conseil d'administration de l'Entreprise des P&T.

Malgré son emploi du temps chargé, Gaston Reinesch trouve le temps d'officier en tant que professeur invité à l'université du Luxembourg. Il est passionné par le fait de pouvoir transmettre le savoir (ses cours sont disponibles sur la page «Gaston Reinesch» du site de l'université). Entre la lecture de deux manuels d'économie, il aime se détendre en lisant des romans policiers.